

POURQUOI et COMMENT CONTACTER LA MAIRIE DE PARIS ?

En cas de problèmes graves dans le foyer :

Il faut envoyer la liste précise de ces problèmes **graves** à la nouvelle maire adjointe chargée des foyers à la Mairie de Paris : Mme Colombe BROSSEL

Hôtel de Ville
À l'attention de Mme Colombe BROSSEL
5 rue Lobau
75196 Paris cedex 04

colombe.brossel@paris.fr

Elle enverra ensuite un courrier au gestionnaire et lui demandera d'organiser une réunion de conseil de concertation à ce sujet où un représentant de la Mairie de Paris sera présent.

En cas de réunion de conseil de concertation :

Il faut prévenir à l'avance Mme Jeanne BONNEMAY, la conseillère de Mme BROSSEL, avec l'ordre du jour précis. Elle contactera ensuite les personnes de la DPVI (Direction Politique de la Ville et Intégration) pour qu'elles viennent à la réunion.

Jeanne BONNEMAY
Conseillère technique – Cabinet de Mme BROSSEL
01 42 76 58 06

jeanne.bonnemay@paris.fr

Il faut inviter aussi l'élu-e ou les élu-e-s en charge des foyers dans votre arrondissement (la Mairie de Paris doit nous en envoyer la liste).